



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Mairie de TERVILLE

Route de Verdun
B P 5 0 0 1 0
57181 Terville CEDEX

Tél. : 03.82.88.82.88
Fax : 03.82.34.22.21

www.terville.fr

ARRETÉ N°5039

Le Maire de la Ville de Terville,

VU le Code de la Construction et de l'habitation et notamment les articles L.111-8-3, R. 111-19-29 et R.123-46,

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité,

VU l'autorisation d'aménager n° 057 666 18 E 0017, une cellule commerciale de vente de tissus, sous l'enseigne « SELF TISSUS », Parc commercial du SuperGreen, zone de la Petite Ovette – 57180 Terville

VU l'avis de la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité de la Moselle, dans sa séance du 13 juillet 2018,

VU l'avis de la Sous-commission Départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public, dans sa séance du 9 août 2018,

VU l'avis favorable émis par la Sous-Commission Départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public, lors de la visite avant ouverture du 20 septembre 2018,

ARRETE

Article 1 : autorise l'ouverture au public de l'établissement « SELF TISSUS » sis Parc commercial du Supergreen, zone de la Petite Ovette à Terville (57180), à compter du 21 septembre 2018.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié à l'exploitant. Une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Thionville.

Fait à Terville, le 21 septembre 2018

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué



Jean-Paul Boulay

Publié ou notifié le : 21 SEP. 2018